

COMMUNE DE DANNEMOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 décembre 2025 conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
2. Etude d'un poste supplémentaire de ménage
3. Modification des horaires du service technique
4. Subvention exceptionnelle pour la réserve communale
5. Nouvel organigramme des services techniques
6. Mise en place des clés connectées
7. Remboursement des frais engagés par des conseillers municipaux

INFORMATIONS DIVERSES

Sont présents : Monsieur Richard HEYSEN, Maire,
Mme Monique PAILLET, Olivier MARTIN Mme, Jennifer GAUTRET
Maires-Adjoints

M. Frantz VAUDRY, Bertrand SARREY, M Kévin DUCH, Mme Murielle HOUPERT, M. Pascal ARNAL, M olivier SAILLOUR, Conseillers Municipaux

Absent excusé ou représenté :

Mme Laurence AFONSO RENAULT donne pouvoir à Mme Monique PAILLET
Mme Sandra RODIER

M Fabrice DURAND donne pouvoir à Mme Jennifer GAUTRET

M. Yann KADER à M. Olivier SAILLOUR

Mme Joanna HAMONIAUX pouvoir à M. Kévin DUCH

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard HEYSEN qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux ainsi qu'aux personnes de l'assistance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en retirant le point suivant :

- 6 – Mise en place des Clés connectées,

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Olivier SAILLOUR qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du procès-verbal du 17 décembre 2025 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le surcroît de travail au sein du service technique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour faire face à un surcroît temporaire d'activité.
- Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à la réglementation en vigueur.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

2 - ETUDE D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE DE MENAGE

Monsieur le Maire explique que face aux besoins croissants en matière d'entretien des bâtiments communaux, la commune a engagé une réflexion concernant un **renfort au poste de ménage**.

Cette étude a pour objectif d'évaluer le volume de travail nécessaire pour assurer l'entretien régulier des différents locaux communaux et de déterminer si un renfort en personnel est nécessaire afin de garantir des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Au regard de cette analyse, la collectivité pourra envisager la mise en place d'un **renfort ponctuel ou la création d'un poste complémentaire**, afin d'assurer la bonne organisation du service et le maintien de la qualité de l'entretien des locaux.

Le conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette étude.

3 - MODIFICATION DES HORAIRES DU SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal a examiné la question relative à l'organisation du temps de travail des agents du service technique. Afin d'améliorer le fonctionnement du service et de mieux adapter les horaires aux besoins de la collectivité, il est proposé de modifier les horaires de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les horaires du service technique de la façon suivante :

- AUTOMNE/HIVER 08 H 00 – 12 H 00 / 13 H 30 – 16 H30
- PRINTEMPS/ETE 07 H 30 – 12 H 00 / 13 H 30 – 16 H00

Ces nouveaux horaires entreront en vigueur à compter du 01 janvier 2026

Le Conseil Municipal approuve cette modification et charge Monsieur le Maire de sa mise en application.

4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA RESERVE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à la réserve communale afin de participer aux frais liés au déplacement à Coustouge, où les agents sont invités à recevoir les remerciements pour l'aide apportée lors de leur intervention.

5 NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste de responsable technique en interne afin de structurer le service.

Le Conseil Municipal approuve le nouvel organigramme du service technique la création du poste de Responsable Technique à compter du 01 janvier 2026. Le Maire est chargé de mettre en œuvre cette décision.

6 MISE EN PLACE DES CLES CONNECTEES

Retrait du point

7 REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a examiné la question des frais engagés par certains conseillers dans le cadre de missions ou de déplacements officiels pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le remboursement de ces frais sur présentation de justificatifs et charge le Maire d'en assurer le paiement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Déchets verts 2026 à l'étude

- Projet du gite Japonais : fin de l’histoire
- Mise en place de clés connectées : projet à l’étude, cela permettra de faciliter et sécuriser l’accès aux divers bâtiments.

La séance est levée à 20 h 05

Richard HEYSEN

Monique PAILLET

Olivier MARTIN,

Jennifer GAUTRET

Frantz VAUDRY

Bertrand SARREY,

Kévin DUCH

Murielle HOUPERT

Pascal ARNAL,

Olivier SAILLOUR,

Laurence AFONSO RENAULT donne pouvoir à Monique PAILLET

Fabrice DURAND donne pouvoir à Jennifer GAUTRET

Yann KADER à Olivier SAILLOUR

Joanna HAMONIAUX pouvoir à Kévin DUCH